

PROCES-VERBAL et COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 SEPTEMBRE 2024

Présents : Mrs et Mmes Gaëlle BRUN, Frédéric DE AZEVEDO, , Jean-Philippe DODE, Gérard GUILLET, Virginie NUGUES épouse BELLE, Laurent PASCAL, Gérard POIRAUD, Michel ROMÉY, Brigitte VUILLOD

Excusés : Audrey FALBO épouse PASCAL

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du PV du conseil municipal du 02 juillet 2024 et désignation du secrétaire de séance

Le procès-verbal du conseil municipal du 02 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.
Brigitte VUILLOD est désignée secrétaire de séance.

2/ Passage en leds de l'éclairage public

La commune avait commencé à remplacer certains luminaires au sodium par des leds pour réduire sa consommation d'énergie.

Afin de poursuivre ses efforts de réduction, TE38 propose aux communes un service qui permettrait de finaliser le passage en Leds de l'ensemble des luminaires.

Il s'agirait de transférer la compétence Eclairage Public de la commune à TE38, ce qui permettrait au syndicat d'assurer la maintenance et les travaux de rénovation avec un financement à 50%.

La compétence serait transférée pour une durée minimum de 3 ans.

Un diagnostic préalable doit être réalisé pour définir un inventaire quantitatif et qualitatif du patrimoine « éclairage public » de la commune.

Une participation forfaitaire serait demandée à la commune, de l'ordre de 400 € net de taxe, qui comprend 4 passages curatifs par an et 1 passage préventif.

A cette occasion, une réflexion globale serait également effectuée par la commune au niveau de l'implantation des luminaires, quant à savoir si l'implantation actuelle est maintenue ou si des évolutions sont à effectuer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De solliciter la prise d'effet du transfert de la compétence optionnelle éclairage public à compter du 1er janvier 2025 pour continuer d'abaisser les consommations électriques de la commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec TE38 la convention pour la mise à disposition des biens relatifs au transfert de la compétence éclairage public.
- D'opter pour le niveau de maintenance sur le territoire communal au regard des besoins dudit territoire **Niveau 1 – BASILUM**
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal, tant en section de fonctionnement que d'investissement
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif ou financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

3/ Convention relative à la création et à la gestion d'une nouvelle boucle cyclo touristique sur la commune en lien avec le CD38

Monsieur le Maire expose qu'en 2016 un référentiel national définissant la « cotation de la difficulté des itinéraires de tourisme à vélo » est paru afin d'uniformiser le niveau des itinéraires cyclables à l'échelle nationale. Avant la parution de ce guide, Le Département de l'Isère avait jalonné 21 boucles cyclotouristiques réparties dans tout le département. La définition du niveau de difficulté de ces itinéraires cyclables est devenue obsolète, le Département a donc décidé de revoir son offre de boucles cyclotouristiques.

Afin d'obtenir de l'aide pour définir de nouveaux itinéraires dans le secteur du Sud-Grésivaudan, le Département a associé Saint-Marcellin Vercors Isère communauté (SMVIC) et les associations de cyclistes du secteur. Les 2 boucles existantes seront remplacées par 6 nouvelles.

La commune de Saint-André-en-Royans est traversée par la boucle n°6, dénommée « circuit des falaises », d'une longueur totale de 49 km, qui emprunte à la fois le réseau routier départemental et communal, en et hors agglomération et dont le niveau de difficulté est classé comme « très difficile ». Cette boucle emprunte 0.5 km de voirie communale (visuel annexé).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à passer une convention avec le conseil départemental qui aurait pour objet d'autoriser l'implantation des panneaux nécessaires au jalonnement de la boucle, sur le domaine public communal, de définir les modalités d'organisation pour la mise en place de la boucle n°6 ainsi que les modalités ultérieures de gestion et d'entretien de cet itinéraire.

Le Département prendrait à sa charge la fourniture et la pose de l'intégralité des panneaux nécessaires au jalonnement de la boucle sur le domaine public communal et départemental, l'entretien de la totalité de cette signalisation directionnelle mise en place, incluant le changement de panneaux, et l'organisation d'une patrouille annuelle afin de réaliser un état des lieux de l'itinéraire jalonné, dont le compte-rendu listant les éventuels désordres constatés sera diffusé à la Commune.

Toutes les interventions d'entretien et d'exploitation sur le réseau routier communal sont à la charge exclusive de la Commune, notamment l'entretien de la couche de roulement, le fauchage des dépendances, le balayage, l'élagage des arbres, le ramassage des feuilles mortes, des branches, etc., à l'exception des prestations assurées par le Département.

La convention aurait une durée de validité de 10 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser Monsieur le Maire à conventionner avec le Conseil départemental dans les conditions définies ci-dessus.

4/ Gestion des eaux pluviales – Bluinaye

Des venues d'eau au-dessus du carrefour entre les 2 RD et en-dessous du tunnel de Bluinaye côté St-Romans / St-Just, créent en cas de fortes pluies, un ensablement de la route départementale.

L'eau provenant du Banchet entraîne sable et graviers qui d'abord remplissent les fossés le long de la RD 71 puis bouchent régulièrement la buse qui passe sous la RD 518 et, une fois la buse bouchée, l'eau sableuse déborde sur le Route Départementale.

Il conviendrait de recréer une retenue qui existait autrefois.

Le coût serait à répartir entre les 3 communes et conseil départemental. Le niveau de participation de chaque collectivité reste à déterminer, le conseil municipal reporte alors sa décision sur la participation de la commune à ces travaux.

5/ Volume sonore des cloches de l'église

Suite à la demande d'habitants, la commune a étudié la possibilité de réduire le volume sonore des cloches de l'église.

La solution proposée par l'entreprise qui effectue l'entretien du clocher consiste à remplacer le moteur existant par un plus petit, ce qui aurait pour effet, d'après des tests réalisés en atelier, de réduire le niveau sonore d'une dizaine de décibels.

La réduction du volume sonore qui serait apportée n'étant que très faible, et de plus incertaine (les tests en atelier restant imprécis par rapport au rendu en extérieur), pour un coût d'environ 1 500 € HT, le conseil municipal décide de ne pas procéder à cette opération.

6/ Point sur les travaux de voirie programmés

Les travaux liés aux dégâts d'orages vont commencer début octobre.

Concernant le programme triennal des travaux de voirie, la commune reste dans l'attente du chiffrage définitif de travaux supplémentaires.

7/ Présentation des dossiers d'urbanisme en cours

- **DP 2420005** : M. Lionel MARTIN-GARIN – Réfection à l'identique de la toiture – travaux réalisés
- **DP 2420006** : M. Michel PERRIN - Réfection à l'identique de la toiture – en cours d'instruction
- **PC 2420003** : M. Ulrich ROULLIN – changement de destination d'un bâtiment agricole – refusé
- **PC 2420004** : M. Ulrich ROULLIN – réhabilitation d'un bâtiment existant – en cours d'instruction
- **CUB 2420014** : Mme Isabelle TRONEL – Construction d'un bâtiment d'habitation en zone Au – en cours d'instruction

8/ Organisation du repas des anciens

La date du 23 novembre est retenue pour faire le repas des anciens.

9/ Avancement de l'Atlas de la biodiversité communale

Une intervention mutualisée est proposée par le Parc du Vercors pour étudier le comportement des chauves-souris le vendredi 13 septembre à Ste Eulalie en Royans avec l'intervention d'un naturaliste de la LPO. Il est envisagé de demander une intervention sur Saint-André, qui serait réalisée par le chargé de mission ABC.

10/ Point sur le marché de l'été

Le marché estival a été un succès auprès des habitants et des personnes de passage. Il sera reconduit l'an prochain et il est envisagé de le faire commencer plus tôt dans la saison. Il va également être proposé aux exposants la création d'une association pour gérer l'organisation du marché.

11/ Compte-rendu de la dernière réunion de la commission communale d'action sociale

Compte-tenu de l'absence de Madame Falbo, adjointe en charge des affaires sociales, ce point est reporté.

12/ Questions diverses

Pose de la plaque « Auguste IDELON » : voir à la fixer sur un socle à côté du monument aux morts.

Spectacle de marionnettes : Le conseil municipal propose que la date de la restitution du spectacle de marionnettes pour l'élaboration duquel la commune a prêté les locaux de l'ancienne mairie, soit celle du samedi 5 avril ou du samedi 12 avril 2025.

Journées du patrimoine : L'association des amis du vieux Saint-André organise des visites pour les Journées Européennes du Patrimoine les 21 et 22 septembre des visites guidées avec Vidéo de la partie du Château sur la place Prunier de St André, des parcours ludiques pour enfants, d'une mini-expo Mémoire-Histoire dans la salle polyvalente Et dimanche à 17h un concert de musique ancienne dans l'église.

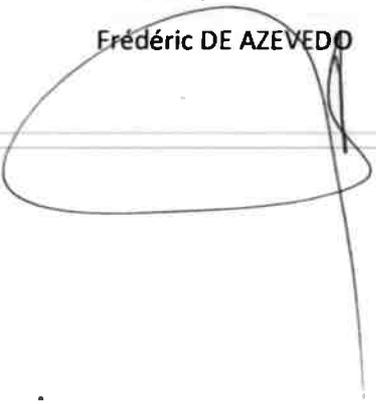
Date du prochain conseil municipal : le prochain conseil municipal aura lieu le 08 octobre 2024 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Procès-Verbal approuvé le 15 octobre 2024.

Le Maire,

Frédéric DE AZEVEDO



Le secrétaire de séance,

Brigitte VUILLOD



